**Règlement SWIMRUN de FEINS 2018**

**Qu’est-ce qu’un SwimRun ?**

Le SwimRun  est une course en binôme qui alterne plusieurs sections de natation et de course à pied.

Vous allez nager avec vos chaussures et courir avec votre équipement de natation.

**Règlement**

En s'inscrivant et en prenant part au SwimRun de Feins, chaque athlète reconnaît avoir pris connaissance du règlement de la course et l’accepte.

Chaque athlète fera preuve de respect envers les autres athlètes, les arbitres, les bénévoles et les organisateurs.

**Pour qui?**

L’épreuve s’adresse aux athlètes nés en 2002 et avant.

Les athlètes mineurs au moment de la course devront fournir une décharge parentale.

Les épreuves sont ouvertes aux hommes et femmes licenciés(es) Triathlon et non licenciés(es).

La course se fait en binôme uniquement: il n’est pas possible d’y participer en individuel.

Il y a une catégorie femme, homme et mixte.

Les participants doivent être capables de nager la distance prévue en milieu naturel.

Les participants doivent être en bonne condition physique.

Pour les athlètes licenciés triathlon, obligation de présenter la licence 2018 de triathlon en compétition lors du retrait du dossard.

Pour les non licenciés, obligation de fournir un certificat médical de « **non contre**-**indication à la pratique du SwimRun en compétition »** daté de moins de 1 an à la date de l’épreuve.

Le certificat sera présenté lors de l’inscription et du retrait des bonnets

L'organisateur se réserve le droit de refuser une inscription ou d'interdire la participation d'un athlète.

**Retrait des Bonnets :**

Les bonnets (2 par binôme) seront à retirer le jour J à partir de 14h30 : Ils seront numérotés.

Chaque athlète doit présenter une licence valable ou un certificat médical ainsi qu'une pièce d'identité valable. Il doit émarger et retirer son bonnet.

L'organisation fournit le bonnet.

Le reste de l’équipement est à la charge du concurrent.

* Les **deux participants** (le binôme) doivent être présents **ensemble** au moment du retrait des bonnets pour valider la présence de l’équipe.

**Avant la course :**

* Il est obligatoire d'assister au briefing d'avant course qui aura lieu à **16h**.

**La course :**

**L’esprit du SwimRun de Feins est de faire découvrir cette discipline au plus grand nombre en proposant un format court « découverte »**

* Les athlètes participent à la course de manière libre et en connaissance des risques.

Aussi, les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas d’accident, vol ou perte de matériel.

* Le parcours de la course est balisé sur le lac (bouées) et sur terre et il est obligatoire de le suivre.
* Les athlètes qui s’écarteraient du parcours seront disqualifiés.
* Différents points de contrôle sont prévus. Les participants qui ne passent pas au contrôle sont disqualifiés.
* Le port du bonnet donné par l’organisation est **obligatoire pour les 2 athlètes**.

En cas de mauvaises conditions climatiques, l'épreuve de natation pourra :

• être diminuée

• être déplacée

• dans le pire des cas, la natation pourrait être annulée.

Les sentiers et les plages que les athlètes empruntent sont ouverts au public et donc à partager. Nous demandons aux athlètes de faire preuve de respect et de sympathie.

Un ravitaillement vous sera proposé à l’arrivée. A ce point, une zone de propreté est prévue pour jeter les déchets. En dehors de ces zones, l’athlète devra conserver ses déchets sous peine de disqualification.

Nous rappelons que le site de Feins est classé Natura 2000 et l’organisation insiste sur le fait qu’aucun impact sur l’environnement ne soit causé par cette compétition.

- Le binôme doit courir ensemble (pas plus de 10m d’écart en course à pied **et** en natation).

- Un athlète est tenu de porter secours dans la limite de ses possibilités et/ou de signaler un athlète en difficulté aux organisateurs même s’il doit pour cela se détourner ou perdre du temps.

* Un binôme qui abandonne doit le signaler à l’organisation.

Un athlète dont le binôme abandonne doit également abandonné. Il est interdit de continuer sans son binôme.

Il est interdit de recevoir de l’aide matérielle ou humaine extérieure à l’organisation du SwimRun de Feins.

**Parcours**

Le parcours 10 sections ( 5 sections de natation et 5 sections de course à pied )

Le parcours se compose de 2 boucles de l’étang

Total Swim: 2 600m (24%)

Total Run: 8 300m (76%)

Distance Totale : 10 900m

**Inscription**

Les inscriptions seront réalisées via le site Klikego

 Tarif par équipe : 35.50€

**Le Matériel:**

L’ensemble du matériel choisi au départ par une équipe devra être conservé jusqu’à la fin de la course.

Un contrôle de matériel pourra être effectué au départ ou pendant la course : chaque binôme devra pouvoir montrer qu’il possède bien le matériel obligatoire auquel cas il pourra être disqualifié.

Une équipe qui se décharge ou récupère une partie de son matériel sera disqualifiée.

Matériel obligatoire:

Fourni par l’athlète:

* un sifflet par binôme
* Chaussures de sport ( pied nu interdit )

Fourni par l’organisateur Swim Run de Feins :

* un bonnet

**Matériel autorisé :**

* la combinaison de natation (néoprène) est recommandée mais pas obligatoire. Les combinaisons de type shorty, sans manches, top néoprène, lycra et tri-fonctions sont autorisées.
	+ le port de la combinaison ou d’un « shorty » néoprène est strictement interdit si la température de l’eau est au-dessus de 24°C.
* plaquettes de main
* flotteurs d’une taille inférieure à 40x30x20cm (type pull buoy)
* lunettes de natation
* Longe de liaison entre athlètes d’un même binôme
* tout autre matériel est interdit

**Attention : la longe est interdite sur la première section de natation et de course à pied.**

**Chronométrage :**

* Le chronométrage est réalisé par les bénévoles, les athlètes devront porter le bonnet numéroté fourni par l’organisation (un par athlète).
* le binôme doit passer la ligne d’arrivée ensemble.

**Remise des prix :**

La remise des prix aura lieu à partir de 19h00 le samedi 8 septembre 2018. Les prix non remis sur le podium seront conservés par l'organisateur et ne pourront être réclamés par les athlètes absents.

**Dopage :**

Un contrôle antidopage sur un ou plusieurs athlètes peut avoir lieu.

**Annulation :**

En cas d’empêchement indépendant de la volonté de l’organisateur (conditions climatiques, cas de force majeur, conditions de sécurité, arrêté préfectoral, mauvaise qualité de l’eau par exemple...), l’épreuve sera annulée et 50% des frais d'inscription seront remboursés aux athlètes..

Il n'y a pas d'assurance annulation sur cette épreuve mais les binômes ont la possibilité de changer l’athlète du binôme. Le nombre de changement n’est pas limité. Chaque changement engendrera des frais de dossier de 5€. Les changements seront acceptés jusqu'au dimanche 1 septembre 2018 minuit. Les changements s’effectuent directement sur le site Klikego par les athlètes.

En cas de non présentation des documents demandés pour le retrait de dossard, aucun remboursement ne pourra être exigé. Au cas où l'organisation jugerait opportun la non-participation d'un athlète (état d'ivresse, état de santé inopportun, comportement violent ...) dans le but de préserver ledit athlète ou autrui, aucun remboursement ne pourra être exigé.

**Droit à l’image :**

Tous les coureurs autorisent expressément les organisateurs à utiliser les images fixes ou audiovisuelles prises à l’occasion de leur participation au SwimRun de Feins qui se déroulera le 8 Septembre 2018, sur lesquelles ils pourraient apparaître, sur tout support y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires, dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la Loi.

**L'arbitrage :**

L’arbitrage est assuré par l’organisateur. En aucun cas, la décision de l’organisation ne peut être remise en cause. L’organisation peut décider d'une Mise hors course et/ou Non classé dans les cas suivants : (liste non exhaustive)

si l’athlète(s) dépasse les temps limites : un temps limite (cut) de 3h00 est prévu

si l’athlète(s) jette ses déchets hors zone prévue

si l’athlète(s) ne passe pas devant les points de contrôle mis en place par l’organisation

si l’athlète(s) se débarrasse et récupère du matériel

si l’athlète(s) est jugé dans un état de fatigue ou de santé insatisfaisant

ou pour toute autre raison estimée juste par l’organisateur.